

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1735

19 juillet 2013

SOMMAIRE

Alifa S.A.	83234	Concorde Partners SICAV	83241
AMO Holding 11 S.A.	83234	Cozze e Vongole S.à r.l.	83241
Arilco S.A.	83242	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch	83245
Azmalo S.à r.l.	83242	CRS S.à r.l.	83250
BankMed Cedar Funds	83234	Cucina (BC) Group Finance	83237
BankMed Cedar Funds	83240	Cucina (BC) Group Finance	83243
Bear Stearns International Funding I S.à r.l.	83240	Cucina (BC) Group Finance	83237
BII Investimentos International S.A.	83235	Cucina (BC) Luxco	83237
Bisectra	83235	Delphirica Investments S.à r.l.	83243
Bosa Hotel & Resort S.A.	83237	Denteam	83242
Brasserie L'Empire S. à r.l.	83244	Dropal S.A.	83248
Brew Re S.A.	83251	D.W.L. Immobilière S.A.	83240
B.R.F. S.A.	83234	Dynamo Finance S.A.	83245
C3 CIV GP S.à r.l.	83244	e-Business & Resilience Centre	83243
C3 CIV SCS	83241	E. De Nil & Cie	83238
CALOOCAN Spf S.A.	83234	E-Solutions International Holding S.A. ...	83241
Camberra S.A.	83235	European Liquid Asset Select S.A., SICAV- FIS	83246
Camberra S.A.	83236	Fiduciaire des P.M.E.	83249
Camberra S.A.	83235	Green Harbour Fund S.A., SICAV-SIF ...	83246
Camelia Properties S.A.	83235	H.I.G. Europe - Brand Addition S.à r.l. ...	83250
Cap Lounge S.à r.l.	83238	H.I.G. Europe - Fibercore S.à r.l.	83246
Care S.A.	83238	H.I.G. Europe - France III S.à r.l.	83252
Caro Invest S.A.H.	83239	H.I.G. Europe - France II S.à r.l.	83251
Cartucho IP	83239	H.I.G. Europe - France I S.à r.l.	83251
CastleBay Asia Flexible Fund SICAV-FIS	83236	Lamantine S.A.	83252
Centrale Electrique Franco-Luxembourg- geoise S.à r.l.	83236	Lamantine S.à r.l.	83252
Chaussures Eram S.à r.l.	83238	Lion Lux Finance S.à r.l.	83280
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.	83236	Lion Retail Holding S.à r.l.	83280
Citrus Development S.à r.l.	83236	Orak S.A.	83244
Clear Sky	83239	Orkor Luxco 1 S.à r.l.	83263
Coller Partners 506 Luxembourg	83237	P.E.S.Y. GBP S.à r.l.	83273
Colorado Stuttgart S.A.	83239	Systemax Europe S.à r.l.	83248
Compagnie Financière des Besants d'Or S.à r.l.	83240	WB Alcorcon S.à r.l.	83245

Alifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.502.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073253/10.

(130090602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

AMO Holding 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013073261/10.

(130090550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

B.R.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013073282/11.

(130091151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

BankMed Cedar Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BankMed Cedar Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013073298/11.

(130090977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

CALOOCAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.376.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073342/12.

(130090469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Camelia Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 172.301.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 16 mai 2013

L'Assemblée Générale prend acte des démissions avec effet immédiat des mandats d'administrateurs de Monsieur Nico HANSEN et Madame Sophie BATARDY.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de MGI FISOGEST S.à.r.l., avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes.

Référence de publication: 2013073345/12.

(130091125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 48.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BII Investimentos International SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013073306/11.

(130090976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Bisectra, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 140.019.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013073307/11.

(130090950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Camberra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 141.965.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073322/10.

(130090735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Camberra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 141.965.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073320/10.

(130090672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Camberra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 141.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073321/10.

(130090704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

CastleBay Asia Flexible Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 159.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASTLEBAY ASIA FLEXIBLE FUND SICAV-FIS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013073324/13.

(130090754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

CEFRALUX, Centrale Electrique Franco-Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.984.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 32.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEFRALUX

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013073325/11.

(130090671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Citrus Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 116.786.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013073330/10.

(130090559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 139.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Phill Williams.

Référence de publication: 2013073328/10.

(130090995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Coller Partners 506 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 775.692,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013073332/10.

(130091056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cucina (BC) Group Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.900.

En date du 30 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073337/13.

(130090895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cucina (BC) Group Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073338/10.

(130090896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073339/10.

(130090903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Bosa Hotel & Resort S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 40.999.

Avec effet au 03 juin 2013, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société BOSA HOTEL & RESORT SA, société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40 999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2013.

Référence de publication: 2013073310/11.

(130090426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

E. De Nil & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8265 Mamer, 71, rue François Trausch.
R.C.S. Luxembourg B 122.608.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de E. De Nil & Cie tenue au siège social le 11 avril 2013 à 11 heures

L'Assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé commandité et gérant:
Eddy Maria Frans DE NIL
71 rue François Trausch
8265 Mamer

L'Assemblée approuve le transfert du siège social du 7, rue Prince Jean à L-4740 Pétange au 71, rue François Trausch, L-8265 Mamer.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Eddy De Nil
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013073412/20.

(130091054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cap Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 120.963.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2013 tenue au siège social le 6 juin 2013

L'assemblée générale accepte le changement d'adresse des associés et gérants:

- Monsieur Claudio CHIORAZZI, demeurant à L-1222 Luxembourg, 8, Rue Beck
- Monsieur Philippe BOUGEARD, demeurant à L-1222 Luxembourg, 8, Rue Beck

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour CAP LOUNGE Sàrl

Référence de publication: 2013073347/13.

(130091049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.092.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073348/10.

(130091040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Chaussures Eram S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 24.703.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013073358/11.

(130091155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Clear Sky, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEAR SKY S.A.
R. LEONARD / P-S. GUILLET
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013073360/12.

(130090595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Colorado Stuttgart S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 799.300,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 121.102.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

- * Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073364/16.

(130090914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Caro Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 05 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013073351/10.

(130090314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cartucho IP, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.529.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme CARTUCHO IP dont le siège social à L-1148 Luxembourg, 24 rue Jean L'Aveugle a été dénoncé en date du 25 mars 2008.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Madame Martine LEYTEM, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Laurélia STEINMETZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013073353/16.

(130090613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

BankMed Cedar Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.194.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2013

En date du 30 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Nicolas Luccioni, de Monsieur Adel Chekir, de Monsieur Stanilas de Hauss Boncza et de Monsieur Qirreh Osama en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BankMed Cedar Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013073297/16.

(130090935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 817.020,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.102.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 mai 2013

Composition du Conseil de Gérance

L'associé unique a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 Novembre 2013.

- Mme Dale QUARRY, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. David J O'NEILL, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Thierry MAES, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Marie ROUVIERE

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2013073301/18.

(130090435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Compagnie Financière des Besants d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.163.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 juin 2013.

Référence de publication: 2013073365/10.

(130090700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

D.W.L. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 3, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.646.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073381/10.

(130091033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

C3 CIV SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.243.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé Natixis Capital Partners Limited, avec siège social au 25, Dowgate Hill, Cannon Bridge House, EC4R 2YA Londres, Royaume-Uni, est la suivante: Captiva Capital Management Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073377/12.

(130090490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013073366/15.

(130091144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cozze e Vongole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 08 avril 2013

L'Assemblée constate et approuve la démission de Monsieur D'ATTOMA Vito, précité, de son poste de gérant technique.

L'Assemblée constate et approuve la nomination de Monsieur PORCHER Frank, né à Differdange le 15 avril 1958, demeurant à L-9189 Wichten, 11, Route de Michel Bouch, au poste de gérant technique de la société avec date d'effet au 1^{er} juin 2013. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant administratif que par la signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COZZE E VONGOLE S. à R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2013073367/18.

(130090586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

E-Solutions International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073414/9.

(130090742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Azmalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 177.040.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 13 mai 2013, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet GmbH, a transféré 63 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt), une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Berlin (Charlottenburg) sous le numéro HRB

* 126893 B, ayant son siège social à l'adresse suivante: Johanninstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Rocket Internet GmbH	12.437 parts sociales
Bambino 53. VVUG	63 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Azmalo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013073237/21.

(130091106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Arilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 71.232.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire en date du 02 avril 2013

L'an deux mille treize, le deux avril, l'actionnaire de la société anonyme ARILCO S.A., a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir:

Sarnia Cabinet Comptable et Immobilier S.à r.l., ayant son siège social à L-8383 Koerich, 23, rue Principale (RCS Luxembourg B 128.689).

2) L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, pour statuer sur les comptes annuels à compter de l'exercice 2012 inclus:

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Windhof, le 02.04.2013.

Signature

L'actionnaire

Référence de publication: 2013073273/21.

(130090320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Denteam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 3, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013073384/12.

(130090381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

e-Business & Resilience Centre, Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.585.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 19 avril 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 19 avril 2013, que:
«Sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Jos Glod, Directeur Général adjoint et Membre du Comité de Direction de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Jean-Marie Spaus, Directeur Général adjoint et Membre du Comité de Direction de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg Monsieur Gaston Bohnenberger, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Claude Conzémus, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Guy Modert, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg.»

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE

M. Yves Reding

Référence de publication: 2013073208/22.

(130089861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cucina (BC) Group Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.900.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société prises en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Accepter la démission de Monsieur Jeffrey Scherer de son mandat de gérant avec effet au 16 avril 2013.
- Nommer Monsieur Michel Plantevin, né le 21 octobre 1956 à Marseille, France, ayant comme adresse professionnelle: Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 16 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Jennings, gérante
- Monsieur James Boudreau, gérant
- Monsieur Michel Plantevin, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073336/20.

(130090895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.059.150,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.575.

Le bilan de la société au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073394/12.

(130090875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Orak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.640.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 27 mai 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur FABIO GASPERONI de son mandat d'Administrateur avec effet le 28 mai 2013.

- Monsieur Yassine KHECHINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur FABIO GASPERONI, démissionnaire, avec effet au 28 mai 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

ORAK S.A.

A. BOULHAIS / A-M. GREGIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013072966/21.

(130089645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Brasserie L'Empire S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 141.393.

—
EXTRAIT

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 Mai 2013, l'associé unique, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant technique, Monsieur Carlos Alberto DA COSTA GONCALVES, né à Treixedo-Sta Comba Dao (Portugal), le 28 Décembre 1955, demeurant à L-8340 OLM, 71A Boulevard Robert Schuman.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la nomination du gérant technique, Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, né à Sao Juliao (Portugal), le 2 Avril 1974, demeurant à L-8393 OLM, 53 rue de Capellen.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Pour extrait conforme

Monsieur Armando MARQUES DA SILVA

L'associé unique

Référence de publication: 2013073311/21.

(130090768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

C3 CIV GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 165.200.

—
La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Natixis Capital Partners Limited, avec siège social au 25, Dowgate Hill, Cannon Bridge House, EC4R 2YA London, Royaume-Uni, est la suivante: Captiva Capital Management Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073378/12.

(130090491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

WB Alcorcon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.280.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013, LAC/2013/24829, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "WB ALCORCON S.à.r.l." (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 125.280, ayant son siège social à 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée en date du 2 mars 2007 par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 922 du 19 mai 2007.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 août 2011, publié au Mémorial C, numéro 2502 du 17 octobre 2011.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant 5 (cinq) ans à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse suivante: 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073169/22.

(130090366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.216.

—
Le rapport annuel de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la société

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2013073335/15.

(130091052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mai 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

DYNAMO FINANCE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013073411/17.

(130090668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Green Harbour Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.526.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 31 mai 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- M. Walter Vandeputte, 61 Antwerpse steenweg, 2550 Kontich Belgique
- Mme Michèle Berger, 15 avenue J.F. Kennedy, L-1855 - Luxembourg
- Kerscho Finance S.A., Pasea Estate, Road Town, Totola, Iles Vierges Britanniques pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l., pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013073506/17.

(130090256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

H.I.G. Europe - Fibercore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.777.

—
Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073509/15.

(130090459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

European Liquid Asset Select S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.907.

—
Im Jahre zweitausenddreizehn, am achten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg),

in Munsbach, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds („société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé“) „European Liquid Asset Select S.A., SICAV-FIS“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 171.907, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 2. Oktober 2012 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 2696 am 10. Oktober 2012 veröffentlicht. Die Satzung wurde seither nicht abgeändert.

Die Versammlung wird um 17:00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Holger Emmel eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Saskia Sander.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Dirk Schmidt.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

l) Gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß, am 30. April 2013 durch Einberufungsschreiben, die allen eingetragenen Aktionären der Gesellschaft also mindestens acht (8) Kalendertage vor dem Tag der Versammlung zugesandt wurden, einberufen wurde. Das Büro bestätigt ausdrücklich die ordnungsgemäße Einhaltung der geltenden gesetzlichen und satzungsmäßigen Verfahren und Einberufungsfristen.

Auszüge dieser Einberufungsschreiben wurden dem Büro, dem Notar und der Versammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

II) Die Tagesordnung der Versammlung hat folgenden Wortlaut:

1. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.
2. Benennung des Liquidators.
3. Festlegung der Rechte und Pflichten des Liquidators.
4. Ernennung eines Wirtschaftsprüfers für die Erstellung des Liquidationsberichts.

III) Dass die anwesenden respektiv die vertretenen Aktieninhaber sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls angeheftet um mit dieser einregistriert zu werden.

IV) Aus vorerwähnter Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 13.088,169 ausgegebenen und sich derzeit im Umlauf befindenden Aktien, 13.088,169 Aktien, also 100% auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind.

IV. Das Büro bestätigt alsdann, dass das gesetzliche und satzungsmäßige Quorum der anwesenden oder vertretenen Aktien erreicht ist, so dass die gegenwärtige Versammlung beschlussfähig ist und somit über alle Punkte der Tagesordnung beraten kann.

V) Nach diesen Erklärungen fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Investmentgesellschaft abzuwickeln und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt:

- Hr. Horst Baumann, 9, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg
in seiner Eigenschaft als Liquidator der Investmentgesellschaft zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Rechte und Pflichten des Liquidators wie folgt festzulegen:

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.

Der Liquidator kann dazu den Herrn Hypothekenbewahrer ausdrücklich von jeglicher Offizialeintragung entbinden, auf eventuelle Hypotheken, Vorzugs- oder Auflösungsrechte verzichten, sowie, bei oder ohne Zahlung, die Streichung aller Transkriptionen, Hypotheken- oder Privilegieneintragungen vornehmen.

Der Liquidator können, unter ihren Verantwortungen, für einzelne und bestimmte Operationen, ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, Sektion B 149.133) als Aufsichtskommissar (commissaire-vérificateur à la liquidation) im Zusammenhang mit dieser Liquidation zu ernennen.

Nachdem keine weiteren Wortmeldungen zur vorerwähnten Tagesordnung mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung hiermit erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Emmel, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mai 2013. Relation: RED/2013/750. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, ausgestellt auf Normalpapier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 30. Mai 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013073422/83.

(130091077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Systemax Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.593.900,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.136.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 22 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant de catégorie B suivant à compter du 11 janvier 2013:

Monsieur Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 en Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 22 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Robert J. Baker, gérant de catégorie A
- Mr Thomas William Axmacher, gérant de catégorie A
- Mr Patrick van Denzen, gérant de catégorie B
- Mr Fabrice Rota, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013073054/23.

(130089720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.407.

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DROPAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 29 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2486 du 14 octobre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lucie Ribeiro, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 200.000,00 (deux cent mille euros) par versement en espèces et par émission de 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 281.000,00 (deux cent quatre-vingt-un mille euros) à un montant de EUR 481.000,00 (quatre cent quatre-vingt-un mille euros).

2) Souscription et libération des 200 nouvelles actions ainsi créées

3) Modification subséquente des statuts

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200.000,00 (deux cent mille euros) par versement en espèces et par émission de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 281.000,00 (deux cent quatre-vingt-un mille euros) à un montant de EUR 481.000,00 (quatre cent quatre-vingt-un mille euros).

Souscription et Libération

Les 200 (deux cents) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société Louv S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentée par Madame Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 200.000.- (deux cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 481.000.- (quatre cent quatre-vingt-un mille euros) représenté par 481 (quatre cent quatre-vingt-une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants

Signé: A. BRAQUET, L. RIBEIRO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24368. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé) I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013073408/66.

(130090542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.734.

Extrait de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2013

Sont nommés pour une période de 3 ans:

- Monsieur Roland DERNOEDEN, demeurant 85, ceinture um Schlass L-5880 HESPERANGE en qualité de Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Théo HOLLERICH, demeurant 3, am Bounert L-6975 RAMELDANGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Paul ENSCH, demeurant 3, rue J. B. Neuens L-7553 MERSCH en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Romain SCHMIT, demeurant 46a, rue Dicks L-5451 STADTBREDIMUS en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Jean-Paul SCHMITZ demeurant 62, rue de Steinsel L-7395 HUNSDORF en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Est renouvelé le mandat de commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Paul LAPLUME, ayant son siège social 42, rue des Cerises L-6113 JUNGLINSTER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013073448/32.

(130090296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

H.I.G. Europe - Brand Addition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.281.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;

- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073510/15.

(130090988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

CRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.375.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.584.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 28 mai 2013 que la société MACLUX S.à r.l. a cédé les 1.163.750 parts sociales qu'elle détenait dans la société CRS S.à r.l. à la société LUXAC S.à r.l., société à responsabilité, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 161534.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 28 mai 2013 que Monsieur Jorge Miguel E COSTA REGANHA a cédé les 23.750 parts sociales qu'il détenait dans la société CRS S.à r.l. à la société LUXAC S.à r.l., société à responsabilité, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 161534.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 28 mai 2013 que Monsieur Ricardo Cayetano DE LA SERNA MARTIN a cédé les 23.750 parts sociales qu'il détenait dans la société CRS S.à r.l. à la société LUXAC S.à r.l., société à responsabilité, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 161534.

Ainsi, avec ses 2.375.000 parts sociales, LUXAC S.à r.l. est l'associé unique de la société CRS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

CRS S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013073375/26.

(130090558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

H.I.G. Europe - France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.650.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;

- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073511/15.

(130090984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

H.I.G. Europe - France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.213.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;

- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073512/15.

(130090985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146. Luxembourg, le 13 mai 2013 à 11.00 heures.

I) L'Assemblée décide de diminuer le nombre d'Administrateurs de 6 à 5.

L'Assemblée nomme comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Jean-Louis Van de Perre, Administrateur

- M. Benoît Loore, Administrateur

- M. Gert Magis, Administrateur

- M. Pascal Peigneux, Administrateur, Cite Jos. Bech, 13A, L-6186 Gondrange, Luxembourg

- M. Jan Pohlodek, Administrateur, 3 rue Ste Croix, Wolkrange, Belgium

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

II) L'assemblée nomme PriceWaterHouseCoopers, 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013073312/25.

(130090231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

H.I.G. Europe - France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.649.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;

- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073513/15.

(130090986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

**Lamantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lamantine S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.377.

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LAMANTINE S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 09 juillet 2002, publié au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1434 du 03 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 30 novembre 2011 publié au Mémorial, numéro 383 du 14 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia Roti, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT VINGT SIX (126) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital à concurrence de CINQUANTE HUIT MILLE EUROS (EUR 58.000,-) pour le ramener de son montant actuel de CENT VINGT SIX MILLE EUROS (EUR 126.000,-) à SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 68.000,-), par annulation de CINQUANTE-HUIT (58) actions ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune et en allouant la somme de CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR. 56.846,44) à l'apurement total des pertes et la somme de MILLE CENT CINQUANTE TROIS EUROS ET CINQUANTE SIX CENTS (EUR 1.153,56,-) au compte des réserves.

2.- Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

3.- Refonte des statuts.

4.- Nomination des gérants.

5.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal vers I-31100 Trévise Via Caccianiga n.4 Italie.

6.- Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne.

7.- Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise, sans limitation resteront la propriété de la société en Italie.

8.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Décision quant à la nomination des administrateurs en Italie.

10.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.

11.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de CINQUANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 58.000,-) pour le ramener de son montant actuel de CENT VINGT-SIX MILLE EUROS (EUR 126.000,-) à SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 68.000,-), par annulation de CINQUANTE-HUIT (58) actions ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune et en allouant la somme de CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-SIX EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (EUR 56.846,44) à l'apurement total des pertes et la somme de MILLE CENT CINQUANTE TROIS EUROS ET CINQUANTE SIX CENTS (EUR. 1.153,56) en compte de réserves.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 31 décembre 2012.

Une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les SOIXANTE-HUIT (68) actions sont échangées contre SOIXANTE-HUIT (68) parts sociales toutes détenues comme suit:

La société DUE Srl ayant son siège social à Quinto di Treviso (Italie) Via Vittorio Emanuele n. 23: trente-quatre (34) parts sociales

La société Z.F. Srl ayant son siège social à Trévise, Piazza S. Trentin n.5: trente-quatre (34) parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «LAMANTINE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 68.000,-), représenté par SOIXANTE-HUIT (68) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour et de nommer comme gérants les actuels membres du conseil d'administration à savoir:

Monsieur Niccolò LUCCHINI, économiste, demeurant professionnellement à Via Pretorio n.7 CH-6900 Lugano (Suisse)

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'inscription de la société en Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 déjà approuvé par l'assemblée en date du 08 mars 2013, sont à considérés comme compte sociaux de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes sociaux d'ouverture en Italie et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I- 31100 Trévise, Via Caccianiga n.4, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique

nouvelle et le tout sous la condition résolutoire de la non-homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes pour quelque motif que ce soit.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sixième résolution

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs sans limitation resteront la propriété de la société dont le siège est transféré en Italie.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs en Italie:

Monsieur Enzo ZUGNO demeurant à Via Vittorio Emanuele n.23, Quinto di Treviso

Monsieur Ettore Paolo ZUGNO, demeurant à Via Gen. Giuseppe Vaccari n.10

Les administrateurs auront un pouvoir de signature individuelle pour la gestion ordinaire de la société et un pouvoir de signature conjointe pour la gestion extraordinaire et ce compris l'achat vente et/ou l'échange d'actions et/ou de participations, d'immeubles ainsi que la demande de crédit, de fidéjussion et la délivrance de garantie.

Huitième résolution

Consécutivement à l'adoption de la cinquième résolution, il a été unanimement décidé de continuer l'activité en Italie sous la dénomination LAMANTINE S.r.l. et de modifier les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la loi italienne

STATUTO DELLA SOCIETA' A RESPONSABILITÀ LIMITATA "LAMANTINE S.R.L."

Titolo I°. Denominazione, Oggetto, Sede, Durata.

Art. 1. E' costituita la società a responsabilità limitata denominata "Lamantine S.r.l.".

Art. 2. La società ha per oggetto sociale le seguenti attività da esercitarsi tassativamente non nei confronti del pubblico:

- l'assunzione, a scopo di stabile investimento e non di collocamento sul mercato, di partecipazioni in altre società ed enti, italiani ed esteri, industriali, commerciali, immobiliari, agricole, di servizi in genere anche finanziari ed istituti bancari;
- il finanziamento ed il coordinamento tecnico e finanziario delle società ed enti nei quali partecipa;
- la compravendita di titoli azionari ed obbligazionari, di quote di società solo ed esclusivamente nei confronti di società controllate o collegate a sensi dell'art. 2359 C.C..

La società potrà inoltre svolgere attività immobiliari con l'acquisto, la vendita, la costruzione, la gestione, la permuta di beni immobili in genere sia in Italia che all'estero.

La società in via non prevalente e del tutto occasionale e strumentale, potrà compiere altresì tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari, prestare garanzie e fidejussioni bancarie o diverse, operazioni tutte ritenute necessarie od utili al conseguimento dell'oggetto sociale.

La società potrà infine assumere l'esercizio, anche in locazione, la gestione e la liquidazione di aziende aventi gli stessi scopi o scopi affini a quelli sociali, il tutto con le operazioni che saranno ritenute dall'organo amministrativo necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale.

Art. 3. La società ha sede legale nel Comune di Treviso (TV).

all'indirizzo risultante dalla apposita iscrizione eseguita presso il registro delle Imprese a sensi dell'art. 111 -ter delle disposizioni del codice civile.

Potranno essere istituite o soppresse, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, agenzie, succursali e filiali.

Art. 4. La durata della società è fissata fino al 31 (trentuno) dicembre 2040 (duemilaquaranta) e potrà essere prorogata o anticipatamente sciolta con deliberazione dell'assemblea dei soci, a termini di legge.

Titolo II°. Capitale sociale, Partecipazioni e Loro trasferimento

Art. 5. Il capitale sociale è fissato in Euro 68.000 (sessantottomila Euro) diviso in quote a sensi di legge.

Il capitale potrà essere aumentato a pagamento (mediante nuovi conferimenti in denaro o in natura), a titolo gratuito (mediante passaggio di riserve disponibili a capitale) in forza di deliberazione dell'assemblea dei soci da adottarsi con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto.

La decisione di aumentare il capitale sociale non può essere attuata fin quando i conferimenti precedentemente dovuti non sono stati integralmente eseguiti.

Nel caso di aumento del capitale sociale, mediante nuovi conferimenti spetta ai soci il diritto di sottoscriverlo, in proporzione alle partecipazioni da essi possedute. In caso di mancato esercizio, parziale o totale, del diritto di opzione, le quote non optate devono essere collocate prima presso i soci che hanno esercitato il diritto di opzione, in proporzione

alle loro partecipazioni sociali, ed in second'ordine presso terzi non soci al valore indicato dall'assemblea che ha deliberato l'aumento.

La delibera di aumento di capitale può prevedere, salvo per il caso dell'art. 2482 ter C.C., che l'aumento di capitale possa essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi, in tal caso spetterà ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso a norma dell'art. 2473 c.c.

Il capitale sociale potrà essere aumentato anche con conferimento di tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica, nel rispetto delle condizioni previste dal codice civile.

I soci potranno eseguire, su richiesta dell'organo amministrativo ed in conformità alle vigenti disposizioni di carattere fiscale, versamenti in conto capitale ovvero finanziamenti sia fruttiferi che infruttiferi, che non costituiscano raccolta di risparmio tra il pubblico a sensi delle vigenti disposizioni di legge in materia bancaria e creditizia.

Per il rimborso dei finanziamenti dei soci trova applicazione la disposizione dell'art. 2467 C.C.

La società può emettere titoli di debito con decisione dell'assemblea dei soci che delibererà con le maggioranze previste dell'art. 13 del presente statuto.

La società può emettere titoli di debito per somma complessivamente non eccedente il capitale sociale, la riserva legale e le riserve disponibili risultanti dall'ultimo bilancio approvato.

I titoli emessi ai sensi del presente articolo possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali. In caso di successiva circolazione, chi li trasferisce risponde della solvenza della società nei confronti degli investitori che non siano investitori professionali o soci della società.

La delibera di emissione dei titoli deve prevedere le condizioni del prestito e le modalità del rimborso e deve essere iscritta a cura degli amministratori presso il registro delle imprese. Può altresì prevedere che, previo consenso della maggioranza dei possessori dei titoli, la società possa modificare tali condizioni e modalità.

Art. 6. I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

Art. 7. Il trasferimento della partecipazione mortis causa, sia a titolo particolare che universale, è disciplinato dagli articoli 2284 e 2289 del codice civile.

La procedura prevista da detti articoli sarà applicata con le seguenti modifiche e precisazioni:

- la società potrà essere continuata, anche con uno, più o tutti gli eredi del defunto,
- in caso di liquidazione gli eredi avranno diritto al rimborso della partecipazione del socio defunto in proporzione al patrimonio sociale, esso a tal fine è determinato a sensi del successivo articolo 26.

Le decisioni circa la continuazione e la liquidazione della partecipazione del socio defunto saranno assunte dai soci con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino il 70% del capitale sociale, senza tener conto, ai fini del calcolo della maggioranza, della partecipazione del socio defunto.

Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per atto tra vivi tuttavia agli altri soci, spetta il diritto di prelazione per l'acquisto. Per "trasferimento per atto tra vivi" ai fini dell'applicazione del presente articolo s'intendono compresi tutti i negozi di alienazione, nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento, dazione in pagamento e donazione.

Il socio che intende, in tutto od in parte, alienare la propria partecipazione è tenuto ad offrirla per iscritto in prelazione agli altri soci proporzionalmente alla loro partecipazione nella società, mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno indicante il prezzo di cessione, le modalità di pagamento e nome dell'acquirente.

I soci che intendono avvalersi del diritto di prelazione dovranno darne comunicazione ai soci cedenti a mezzo lettera raccomandata da inviarsi, al domicilio risultante dal Registro delle Imprese, entro trenta giorni dal ricevimento dell'offerta.

Trascorso tale termine la prelazione si intenderà rifiutata.

Qualora uno o più soci rinunci ad esercitare in tutto o in parte il diritto di prelazione i rimanenti avranno la facoltà di acquistare le partecipazioni in vendita per le quali la prelazione non è stata esercitata, sempre in parti pro-portionali alle rispettive partecipazioni nella società, e con l'osservanza della procedura indicata nei commi precedenti.

Nel caso in cui nessuno dei soci intenda esercitare il diritto di prelazione e, nel caso in cui il numero delle partecipazioni per le quali è stata esercitata la prelazione rimanga comunque inferiore all'offerta, la prelazione si intende rinunciata per la totalità e l'alienante potrà vendere al soggetto indicato nella lettera di cui sopra, la partecipazione stessa ad un prezzo che non potrà essere inferiore a quello offerto ai soci.

Qualora la cessione per atto tra vivi avvenga per atto di donazione o con un corrispettivo diverso dal denaro, il prezzo della cessione sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro. Qualora non fosse raggiunto alcun accordo, il prezzo sarà determinato, mediante relazione giurata di un esperto nominato dal Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la società su istanza della parte più diligente; nell'effettuare la sua determinazione l'esperto dovrà tener conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni societarie, con particolare attenzione a un eventuale "premio di maggioranza" per il caso di trasferimento del pacchetto di controllo della società.

Il diritto di prelazione spetta ai soci anche quando si intenda trasferire la nuda proprietà della partecipazione.

Il diritto di prelazione non spetta per il caso di costituzione di pegno od usufrutto.

Il trasferimento della partecipazione ha effetto di fronte alla società dal momento del deposito dell'atto nel Registro delle imprese.

Titolo III°. Decisione dei soci - Assemblea

Art. 8. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili,
- b) la nomina dell'organo amministrativo;
- c) la nomina nei casi previsti dalla legge dell'Organo di Controllo o del revisore;
- d) le modificazioni del presente statuto;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- f) emissione di titoli di debito;
- g) la nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione.

Non possono partecipare alle decisioni, in qualsiasi forma vengano adottate, i soci morosi ed i soci titolari di partecipazioni per le quali espresse disposizioni di legge dispongono la sospensione del diritto di voto.

Art. 9. Le decisioni dei soci, salvo quanto previsto all'ultimo comma del presente articolo, sono adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. La decisione sul metodo é adottata dall'organo amministrativo.

Nel caso si opti per il sistema della consultazione scritta dovrà essere redatto apposito documento scritto, dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione,
- il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti,
- l'indicazione dei soci consenzienti,
- l'indicazione dei soci contrari o astenuti, e su richiesta degli stessi l'indicazione del motivo della loro contrarietà o astensione,
- la sottoscrizione di tutti i soci sia consenzienti che astenuti che contrari,

Nel caso si opti per il sistema del consenso espresso per iscritto dovrà essere redatto apposito documento scritto dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione,
- il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti.

Copia di tale documento dovrà essere trasmessa a tutti i soci i quali entro i cinque giorni successivi dovranno trasmettere alla società apposita dichiarazione, scritta in calce alla copia del documento ricevuta, nella quale dovranno esprimere il proprio voto favorevole o contrario ovvero l'astensione, indicando, se ritenuto opportuno, il motivo della loro contrarietà o astensione, la mancanza di dichiarazione dei soci entro il termine suddetto equivale a voto contrario.

Le trasmissioni previste nel presente articolo potranno avvenire con qualsiasi mezzo e/o sistema di comunicazione che consenta un riscontro della spedizione e del ricevimento, compresi il fax e la posta elettronica.

Ogni socio ha diritto di partecipare alle decisioni di cui al presente articolo ed il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Le decisioni dei soci sono prese con il voto favorevole di una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale.

Con riferimento alle materie indicate nel precedente articolo ai punti d) e) f) e g), in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge o dal presente statuto sociale, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci debbono essere adottate mediante deliberazione assembleare nel rispetto del metodo collegiale.

Art. 10. L'assemblea dei soci é convocata dall'Organo Amministrativo.

Le assemblee normalmente hanno luogo nella sede sociale, ma possono aver luogo anche in altra sede, entro il territorio nazionale.

Art. 11. La convocazione dell'assemblea é fatta con raccomandata con ricevuta di ritorno contenente l'ordine del giorno, l'ora, il giorno e il luogo dell'adunanza, da inviarsi ai soci, nel domicilio risultante dal Registro delle Imprese a norma dell'art. 2479 bis C.C., agli amministratori ed all'Organo di Controllo se nominato, almeno otto giorni prima dell'adunanza stessa.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nella adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risultasse legalmente costituita.

L'avviso di convocazione può essere inviato a soci ed amministratori, ed all'Organo di Controllo se nominato, anche mediante posta elettronica o telefax nel luogo e presso l'indirizzo e-mail o il numero di utenza telefax dagli stessi comunicato alla società e riportato nel Registro delle Imprese, fermo restando che i soci che non intendono indicare una utenza fax o un indirizzo e-mail, o revocano l'indicazione effettuata in precedenza hanno diritto di ricevere la comunicazione a mezzo lettera raccomandata.

Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni. Il presidente ha la facoltà di formulare proposte di delibera e di trattazione dell'ordine del giorno.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche con interventi dislocati in più luoghi audio video collegati, nel rispetto delle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- che siano indicati nell'avviso di convocazione, salvo che si tratti di assemblea totalitaria, i luoghi audio video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

L'assemblea potrà validamente riunirsi anche in mancanza delle suddette formalità, qualora sia presente o rappresentato l'intero capitale sociale, tutti gli amministratori e l'Organo di Controllo se nominato, o gli amministratori e l'Organo di Controllo siano informati della riunione e nessuno si opponga alla trattazione degli argomenti.

Se gli amministratori o l'Organo di Controllo, se nominato, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da produrre al Presidente dell'assemblea e da conservarsi agli atti della società nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi ad essi.

Art. 12. L'assemblea è presieduta, a seconda della strutturazione dell'organo amministrativo, dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'amministratore anagraficamente più anziano ed in caso di pari anzianità da quello che risulterà da sorteggio.

In loro mancanza fungerà da presidente persona eletta dall'assemblea con il voto della maggioranza dei presenti.

Il presidente è assistito da un segretario nominato dall'assemblea, scelto anche tra non soci.

Art. 13. A ciascun socio spetta un numero di voti proporzionale alla sua partecipazione.

Il diritto di intervento in assemblea è regolato dalla legge.

Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta, delega che dovrà essere conservata dalla società.

La delega non può essere rilasciata con il nome del rappresentante in bianco. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato nella delega.

Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per le successive convocazioni.

La delega non può essere conferita ad un amministratore della società nè all'Organo di Controllo, se nominato, nè a dipendenti della società.

Le assemblee, sia in prima che in seconda convocazione, sono validamente costituite e deliberano con i quorum previsti dall'art. 2479 bis del c.c.

Restano comunque salve le altre disposizioni del presente statuto che per particolari delibere richiedono diverse specifiche maggioranze.

Art. 14. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario o dal notaio.

Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno, deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

Il verbale relativo alle deliberazioni assembleari comportanti la modifica del presente statuto deve essere redatto da un notaio.

Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto, senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

TITOLO IV°. Amministrazione

Art. 15. La società potrà essere amministrata, alternativamente, a seconda di quanto stabilito dai soci in occasione della nomina:

- da un Amministratore Unico,
- da un consiglio di amministrazione composto di un numero di membri variabile da un minimo di due ad un massimo di cinque, secondo il numero esatto che verrà determinato dai soci in occasione della nomina;
- da due o più amministratori con poteri congiunti e/o disgiunti, nel numero e con le competenze che verranno determinati dai soci in occasione della nomina.

Gli amministratori potranno essere anche non soci. Non possono essere nominati alla carica di Amministratore e se nominati decadono dall'ufficio coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'art. 2382 cod. civ.

Art. 16. Gli amministratori resteranno in carica fino a revoca o dimissioni o per quel tempo più limitato che verrà stabilito dai soci all'atto della loro nomina.

In caso di nomina fino a revoca o dimissioni, è consentita la revoca degli amministratori in ogni tempo e senza necessità di motivazione, ovvero di giusta causa.

E' amessa la rieleggibilità.

Nel caso sia stato nominato il consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa viene meno la maggioranza dei Consiglieri decade l'intero consiglio di amministrazione. Nel caso siano stati invece nominati più amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti, se per qualsiasi causa viene a cessare anche un solo Amministratore, decadono anche gli altri amministratori.

Spetterà ai soci con propria decisione procedere alla nomina del nuovo organo amministrativo. Nel frattempo il Consiglio decaduto o gli altri amministratori decaduti potranno compiere i soli atti di ordinaria amministrazione.

La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

Art. 17. Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di Amministrazione, questo elegge fra i suoi membri un Presidente, se questi non è nominato dai soci in occasione della nomina, ed eventualmente anche un vicepresidente che sostituisca il presidente nei casi di assenza o di impedimento, nonché un segretario, anche estraneo.

Art. 18. Nel caso la società sia amministrata da un Consiglio di amministrazione, le decisioni dello stesso, salvo quanto previsto al successivo art. 19 sono adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, secondo quanto verrà deciso dallo stesso Consiglio nella prima riunione dopo la nomina.

Nel caso si opti per il sistema della consultazione scritta dovrà essere redatto apposito documento scritto, dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione
- il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti
- l'indicazione degli Amministratori consenzienti
- l'indicazione degli Amministratori contrari o astenuti, e su richiesta degli stessi l'indicazione del motivo della loro contrarietà o astensione
- la sottoscrizione di tutti gli amministratori, sia consenzienti che astenuti che contrari.

Nel caso si opti per il sistema del consenso espresso per iscritto dovrà essere redatto apposito documento scritto dal quale dovrà risultare con chiarezza:

- l'argomento oggetto della decisione
- il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti.

Copia di tale documento dovrà essere trasmessa a tutti gli amministratori i quali entro i due giorni successivi dovranno trasmettere alla società apposita dichiarazione, scritta in calce alla copia del documento ricevuta, nella quale dovranno esprimere il proprio voto favorevole o contrario ovvero l'astensione, indicando, se ritenuto opportuno, il motivo della loro contrarietà o astensione; la mancanza di dichiarazione degli amministratori entro il termine suddetto equivale a voto contrario.

Le trasmissioni previste nel presente comma potranno avvenire con qualsiasi mezzo e/o sistema di comunicazione che consenta un riscontro della spedizione e del ricevimento, compresi i fax e la posta elettronica.

Le decisioni del Consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica.

Le decisioni degli amministratori, adottate a'sensi del presente articolo dovranno essere trascritte nel libro delle decisioni degli amministratori.

Con le suddette maggioranze, gli amministratori possono stabilire di rimettere la decisione su particolari argomenti o su specifiche operazioni a delibera del consiglio di amministrazione da adottarsi con il metodo collegiale.

Art. 19. Con riferimento alle materie indicate dall'articolo 2475 quinto comma C.C. ovvero nel caso di cui al precedente articolo 18 ultimo comma, ovvero in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dal presente statuto, le decisioni del consiglio di amministrazione devono essere adottate mediante deliberazione collegiale.

A tal fine il consiglio di amministrazione:

- viene convocato dal Presidente mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo (ad esempio fax, posta elettronica), almeno tre giorni prima dell'adunanza e in caso di urgenza con telegramma o fax da spedirsi almeno un giorno prima, nei quali vengono fissate la data, luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno;

- si raduna presso la sede sociale o altrove, purchè nell'ambito del territorio nazionale, o in altro stato appartenente all'Unione Europea.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica e l'Organo di Controllo se nominato.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali:

a. che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il soggetto verbalizzante che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;

b. che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

c. che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

d. che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente, in forma collegiale, con la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica ed a maggioranza assoluta dei voti dei presenti.

In caso di parità la proposta si intende respinta. Il voto non può essere dato per rappresentanza.

Le deliberazioni del consiglio di amministrazione adottate a sensi del presente articolo sono constatate da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario, detto verbale, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto, nel libro delle decisioni degli amministratori.

Art. 20. L'organo amministrativo, qualunque sia la sua strutturazione, ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge o il presente statuto riservano espressamente ai soci.

Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare parte dei suoi poteri a norma e con i limiti di cui all'art. 2381 c.c. ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti ovvero ad uno o più dei propri componenti, anche disgiuntamente. Il comitato esecutivo ovvero l'amministratore o gli amministratori delegati, potranno compiere tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione che risulteranno dalla delega conferita dal Consiglio di amministrazione, con le limitazioni e le modalità indicate nella delega stessa.

Nel caso di nomina di più amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti, i poteri di amministrazione, in occasione della nomina, potranno essere attribuiti sia in via congiunta che in via disgiunta, ovvero taluni poteri di amministrazione potranno essere attribuiti in via disgiunta e gli altri in via congiunta. In mancanza di qualsiasi precisazione nell'atto di nomina in ordine alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, detti poteri si intenderanno attribuiti agli amministratori in via congiunta.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sull'opposizione sono i soci.

L'organo amministrativo può nominare direttori, institori e procuratori speciali per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

Art. 21. Gli amministratori hanno la rappresentanza generale della società.

In caso di nomina del Consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetterà a tutti i componenti del consiglio di amministrazione, in via disgiunta tra di loro.

Nel caso di nomina di più amministratori, con poteri congiunti e/o disgiunti, la rappresentanza spetta agli stessi in via congiunta o disgiunta a seconda che i poteri di amministrazione, in occasione della nomina, siano stati loro attribuiti in via congiunta ovvero in via disgiunta.

La rappresentanza sociale spetta anche ai direttori, agli institori ed i procuratori speciali nei limiti dei poteri determinati dall'organo amministrativo nell'atto di nomina.

Art. 22. Agli amministratori, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni, potrà essere assegnata una indennità annua complessiva, anche sotto forma di partecipazione agli utili, che verrà determinata dai soci, in occasione della nomina o con apposita decisione.

Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio stesso, sentito il parere dell'Organo di Controllo nominato.

All'organo amministrativo potrà altresì essere attribuito il diritto alla percezione di un'indennità di fine rapporto di collaborazione coordinata e continuativa, da costituirsi mediante accantonamenti annuali ovvero mediante polizza assicurativa.

Titolo V°. Bilancio e Utili

Art. 23. Gli esercizi sociali si chiuderanno al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo procederà alla formazione del bilancio sociale ai sensi di legge.

Il bilancio deve essere presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero entro centottanta giorni quando la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato ovvero qualora particolari esigenze della stessa lo richiedano a norma del combinato disposto degli art.li 2364 e 2478 bis C.C.: in quest'ultimo caso peraltro gli amministratori devono segnalare nella loro relazione (o nella nota integrativa in caso di bilancio redatto in forma abbreviata) le ragioni della dilazione.

Dagli utili netti risultanti dal bilancio deve essere dedotta una somma corrispondente al 5% (cinque per cento) da destinare alla riserva legale finché questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale.

La decisione dei soci che approva il bilancio decide sulla distribuzione degli utili.

Possono essere distribuiti esclusivamente gli utili realmente conseguiti e risultanti dal bilancio regolarmente approvato, fatta deduzione della quota destinata alla riserva legale.

Se si verifica una perdita del capitale sociale, non può farsi luogo a distribuzione degli utili fino a che il capitale non sia reintegrato o ridotto in misura proporzionale.

Non è consentita la distribuzione di acconti sugli utili.

Titolo VI°. Organo di controllo - Revisore legale dei conti

Art. 24. La società può nominare, determinandone le competenze e i poteri, ivi compresa la revisione legale dei conti, un organo di controllo o un revisore legale dei conti.

L'organo di controllo può essere costituito anche da un solo membro effettivo.

La nomina dell'organo di controllo o del revisore è obbligatoria se il capitale sociale non è inferiore a quello minimo stabilito per le società per azioni.

La nomina dell'organo di controllo o del revisore è altresì obbligatoria se la società:

- a) è tenuta alla redazione del bilancio consolidato;
- b) controlla una società obbligata alla revisione legale dei conti;
- c) per due esercizi consecutivi ha superato due dei limiti indicati dal primo comma dell'articolo 2435-bis. L'obbligo cessa se, per due esercizi consecutivi, due dei predetti limiti non vengono superati.

Nel caso di nomina di un organo di controllo, anche monocratico, si applicano le disposizioni sul collegio sindacale previste per le società per azioni.

Nel caso in cui l'organo di controllo svolga anche la funzione di revisione legale dei conti, tale organo dovrà essere necessariamente composto da soggetti che, oltre ad essere dotati dei medesimi requisiti professionali previsti dall'art. 2397, co. 2, c.c. per i sindaci di S.p.a., dovranno essere scelti fra i revisori legali dei conti iscritti nell'apposito registro, in applicazione di quanto previsto dall'art. 2409-bis c.c.

Il revisore legale o la società di revisione, se nominati, potranno esercitare esclusivamente l'attività di revisione volta a verificare la regolare tenuta della contabilità sociale e la corretta rilevazione dei fatti di gestione nelle scritture contabili, nonché a esprimere il proprio giudizio sul bilancio di esercizio.

Le riunioni dell'organo di controllo possono tenersi anche con mezzi di telecomunicazione; in tal caso si applicano le disposizioni previste nel presente statuto in materia di organo amministrativo.

Titolo VII°. Scioglimento e Liquidazione

Art. 25. La società si scioglie per le cause previste dalla legge e pertanto:

- per il decorso del termine;
- per il conseguimento dell'oggetto sociale o per la sopravvenuta impossibilità a conseguirlo, salvo che l'assemblea, all'uopo convocata entro 30 giorni, non deliberi le opportune modifiche statutarie;
- per l'impossibilità di funzionamento o per la continuata inattività dell'assemblea;
- per la riduzione del capitale al di sotto del minimo legale, salvo quanto è disposto dall'articolo 2482 ter Codice Civile; nell'ipotesi prevista dall'articolo 2473 Codice Civile;
- per deliberazione dell'assemblea;
- per le altre cause previste dalla legge.

In tutte le ipotesi di scioglimento, l'organo amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di 30 giorni dal loro verificarsi.

L'assemblea, se del caso convocata dall'organo amministrativo, nominerà uno o più liquidatori determinando:

- il numero di liquidatori;
- in caso di pluralità di liquidatori, le regole di funzionamento del collegio, anche mediante rinvio al funzionamento del consiglio di amministrazione, in quanto compatibile;
- a chi spetta la rappresentanza della società;
- i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;
- gli eventuali limiti ai poteri dell'organo liquidativo.

Titolo VIII°. Recesso

Art. 26. Il diritto di recesso compete ai soci in tutti i casi previsti dalla legge o dal presente Statuto.

L'intenzione del socio di esercitare il diritto di recesso dovrà essere comunicata all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento entro 15 giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della delibera che legittima il diritto di recesso; se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione da iscriverne al Registro Imprese esso è esercitato entro 30 giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Le partecipazioni per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato è privo di efficacia quando la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se l'assemblea dei soci delibera lo scioglimento della società.

I soci che recedono dalla società hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione in proporzione al patrimonio sociale determinato tenendo conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di mercato delle partecipazioni societarie; in caso di disaccordo la determinazione avviene sulla base di una relazione giurata redatta da un esperto nominato dal Presidente del Tribunale ai sensi di legge su istanza della parte più diligente.

Il rimborso deve essere eseguito con le modalità previste dalla legge entro 180 giorni dalla comunicazione della volontà di recedere.

Il rimborso può avvenire anche mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni oppure da parte di un terzo concordemente individuato dai soci medesimi. In tal caso l'organo amministrativo deve offrire a tutti i soci, senza indugio, l'acquisto della partecipazione del recedente. Qualora l'acquisto da parte dei soci o di terzo da essi individuato non avvenga, il rimborso è effettuato utilizzando riserve disponibili o in mancanza corrispondentemente riducendo il capitale sociale; in quest'ultimo caso si applicherà l'articolo 2482 c.c.. Tuttavia, se a seguito del rimborso della partecipazione del socio receduto da parte della società, il capitale nominale si dovesse ridurre al di sotto del minimo legale, l'organo amministrativo dovrà senza indugio convocare in assemblea i soci superstiti al fine di consentire loro di provvedere, in proporzione alle rispettive partecipazioni, ai conferimenti necessari al fine di ricostituire il capitale ad importo non inferiore al minimo legale ovvero dovranno provvedere alla trasformazione o allo scioglimento della società.

Titolo IX°. Clausola compromissoria e Norma di Rinvio

Art. 27. Tutte le controversie tra soci, tra soci e società, nonché quelle promosse da e nei confronti di amministratori, liquidatori ed Organo di Controllo, comunque relative al rapporto sociale, saranno risolte in via definitiva in conformità al Regolamento di mediazione/arbitrato di Curia Mercatorum. Il Collegio Arbitrale sarà integralmente nominato dalla Corte per la Risoluzione delle Controversie di Curia Mercatorum.

Art. 28. Per quanto non espressamente previsto nel presente statuto e nell'atto costitutivo, valgono le disposizioni di legge.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Enzo ZUGNO et/ou Monsieur Ettore Paolo ZUGNO, prénommés avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Trévise, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Neuvième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, prénommée, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Dixième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Galiotto - K. Roti - H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: LAC/2013/13411. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073621/588.

(130090597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Orkor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.681.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty ninth day of May.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mitha Shuku Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered address at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110, represented by Catherine Kremer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London on 22 May 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Orkor Luxco 1 S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Appointment and Removal of Managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office (the "Manager(s)"). The Managers need not be shareholders.

9.2. The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of Managers. If several Managers are appointed, they constitute the board of Managers (the "Board of Managers").

10.1. Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Laws or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board of

Managers, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Managers.

10.2. Procedure

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) The Board of Managers can validly deliberate and act only if all of its members are present. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by a majority of the votes of the Managers present. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the Managers present.

10.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of all the Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole Manager.

11.1. If the Company is managed by a sole Manager, any reference in the Articles to the Board of Managers or the Managers is to be read as a reference to such sole Manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole Manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles of Incorporation and the Laws.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 10.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Mitha Shuku Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China)	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr Han Lu, born on 1 July 1976 in Liaoning, China, residing at 8 Rue du Parc, L-8083 Betrange, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Wang Yong, born on 30 September 1982 in Inner Mongolia, residing at 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

and

(iii) Mr Liu Guangcai, born on 30 January 1982 in Shandong, China, residing at c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mitha Shuku Investment Ltd (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant un bureau au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

représentée par Catherine Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 22 mai 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Orkor Luxco 1 S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat (les «Gérants»). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés

9.2 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de Gérance. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Lois ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la totalité de ses membres sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les Gérants présents.

10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les Gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant Unique.

11.1. Si la Société est gérée par un Gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux Gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société

reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par

écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Mitha Shuku Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China)	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

(i) Monsieur Han Lu, né le 1^{er} juillet 1976 à Liaoning, Chine, résidant à 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) Monsieur Wang Yong, né le 30 septembre 1982 en Mongolie-intérieure, résidant à 8, rue du Parc, L-8083 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg; et

(iii) Monsieur Liu Guangcai, né le 30 janvier 1982 in Shandong, Chine, résidant à c/o Gingko Tree Investment Limited, 15th floor, 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2013. REM/2013/900. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073707/570.

(130090391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

P.E.S.Y. GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.679.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Platina Energy Partners LLP, a limited liability partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Manchester Square, London, W1U 3PZ, United Kingdom, and registered with the Companies House of England and Wales under number OC366952.

here represented by Mr Alain Bozet, having his professional address at 38 Boulevard Joseph, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on May 7, 2013.

The said proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of P.E.S.Y. GBP S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may act as general partner of any partnership under Luxembourg law and abroad and, as such, the Company may manage the partnerships and their assets and decide, in particular, the objectives, policies and investment restrictions and the organization of the management, status and issue documents. The Company may also enter into contracts for investment management and investment advice and any other contract it considers necessary, useful or advisable to carry out its functions.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11.500,00) represented by eleven thousand five hundred (11.500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of April of each year and ends on the thirty-first of March of the following year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Platina Energy Partners LLP, prenamed	11.500	GBP 11.500,00
Total	11.500	GBP 11.500,00

The amount of eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company with immediate effect for an unlimited period of time:

- Mr. John Elliott, director, born on February 13, 1966 in Belfast, Northern Ireland and having his personal address at 14 Greystones Drive, Reigate, Surrey RH2 0HA, United Kingdom;

- Mr. Enzo Liotino, administrator, born on March 23, 1958 in Sammichele di Bari, Italy and having his professional address at 38 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Henri Reiter, administrator, born on April 30, 1962 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and having his professional address at 40 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Jacques Reckinger, administrator, born on March 14, 1965 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and having his professional address at 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor of the Company with immediate effect and for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of March 31, 2014:

Ernst & Young S.A., a joint stock company (société anonyme) having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 38 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Platina Energy Partners LLP, un limited liability partnership établi et existant en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 20 Manchester Square, Londres, W1U 3PZ, Royaume-Uni et enregistré auprès de registre du commerce d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro OC366952,

ici représenté par Monsieur Alain BOZET, avec adresse professionnelle au 38 Boulevard Joseph, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de P.E.S.Y. GBP S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut agir en qualité d'associé commandité de toute société en commandite au Luxembourg ou à l'étranger et, en cette qualité, la Société peut gérer ces sociétés en commandite et leurs actifs et décider, notamment, des objectifs, politiques et restrictions d'investissement et de l'organisation de la gestion et des affaires, leurs statuts et documents d'émission. La Société peut également conclure des contrats de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'elle estime nécessaire ou utile pour l'exécution de ses fonctions.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,00) représenté par onze mille cinq cents (11.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Platina Energy Partners LLP, prénommé	11.500	GBP 11.500,00
Total	11.500	GBP 11.500,00

Le montant de onze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 11.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur John Elliott, Directeur, né le 13 février 1966 à Belfast, Irlande du Nord et ayant son adresse personnelle au 14 Greystones Drive, Reigate, Surrey RH2 0HA, Royaume-Uni;

- Monsieur Enzo Liotino, administrateur, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari, Italie et ayant son adresse professionnelle au 38 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Henri Reiter, administrateur, né le 30 avril 1962 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 40 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Jacques Reckinger, administrateur, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société avec effet immédiat et pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2014:

Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B47771.

3. L'adresse du siège social est fixée au 38 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire. Signé: A. BOZET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 juin 2013. Relation: EAC/2013/7124. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013073723/358.

(130090369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lion Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.518.554.599,20.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 163.365.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2013, Delhaize Group S.A./N.V. actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes :

L'actionnaire unique accepte la démission de Madame Muriel Narmon remise en date du 30 avril 2013 de son poste de gérante avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073608/14.

(130090203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lion Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.518.600.000,00.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 159.001.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2013, Delhaize Group S.A./N.V. actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes :

L'actionnaire unique accepte la démission de Madame Muriel Narmon remise en date du 30 avril 2013 de son poste de gérante avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073609/14.

(130090202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.